



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnisation

Question écrite n° 48226

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini rappelle à M. le Premier ministre que, le 20 mars 2009, elle attirait son attention sur l'indemnisation des biens spoliés ou perdus outre-mer. Le Conseil économique et social, chargé de l'audit demandé par le Président de la République, s'est opposé à une nouvelle loi d'indemnisation jugée « inconcevable » et inventait « la solution de substitution d'une pièce jaune » (la même pour tous les spoliés) conditionnée, de surcroît, par son hypothétique paiement par un État étranger ! Aucune perspective n'a donc été tracée et force est de constater, malheureusement, que le cri de désespoir de tous ces spoliés survivants n'a pas été entendu par le Gouvernement. 47 ans après les dépossessions massives d'Algérie et d'outre-mer, l'attente est pourtant urgente et prioritaire. Elle lui demande quand le Gouvernement entend-il clore ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48226

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4092

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)